



**MAIRIE
DE
TRANS-EN-PROVENCE
VAR**

**ARRETE MUNICIPAL N°73/23
PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION**

Code Postal : 83720
Tél. 04.94.60.62.37
Fax. 04.94.60.62.20

AC/MT

Le Maire de Trans-en-Provence (Var)

- VU l'article L 2213-1 et l'article L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code Pénal,
- VU la demande des Services Techniques Municipaux de Trans-en-Provence.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter des travaux d'élagage organisés par l'association CLARISSE environnement.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Afin de permettre des travaux d'élagage du lundi 13 au jeudi 16 mars 2023 et du lundi 20 au jeudi 23 mars 2023 de 07h30 à 12h00, la circulation sera interdite Chemin du Peybert.

ARTICLE 2 : Les prescriptions du présent arrêté, seront rappelées aux usagers par des panneaux réglementaires qui seront placés à chaque extrémité des sections interdites. La signalisation ainsi que les déviations seront mises en place par les Services Techniques Municipaux et l'association CLARISSE ;

ARTICLE 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la commune de Trans-en-Provence, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de Trans-en-Provence, M. le Commissaire de Police de Draguignan, M. le chef de la Police Municipale de Trans-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché, conformément aux dispositions des articles L2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trans-en-Provence, le 09/03/2023

Publication du :

Affichage en date du :

Le 1^{er} Adjoint par délégation

Nicolas MISSUD

